

148
R. J

MINISTRE GÉNÉRAL
des
AFFAIRES DE LA JEUNESSE

Groupement n° *Ecole des Cadets*



RELEVÉ DES DROITS

DU PERSONNEL A TRAITEMENT MENSUEL

pour le mois de *DECEMBRE 1943*

1^{re} PARTIE

- (1) En regard de la date de naissance, porter s'il y a lieu la lettre
- | | |
|---|------------------------------|
| } | « P », poursuit ses études ; |
| | « A », apprentissage ; |
| | « I », infirme. |
- (2) Décomptes arrondis au dixième.
(3) A porter en diminution sur le modèle n° 6 G du total du chapitre et article qui supporte le traitement.

NOMS ET PRÉNOMS.	EMPLOI, CLASSE ET ÉCHELON.	SITUATION DE FAMILLE. Nombre d'enfants. Date de naissance de chacun d'eux. (1).	MUTATIONS ET MOUVEMENTS.	NOM-BRE de JOURS.	CHAPITRE				INDEMNITÉS (2).			
					TRAITEMENT (2).				Article C. F. De chagrier.	Article Pour frais de service.	Article De 1 ^{er} mise d'habillement.	
					Article Personnels du statut.	Article Personnels hors statut.	Article Personnels auxiliaires.	Article Indemnité spéciale temporaire.				Article Majoration en Afrique du Nord.
PARADIS Henri	C.E	C.F. -2 ans	Différence entre l'ancien et le nouveau traitement à l'échelon du 1 ^{er} au 10 ^{es} 24/25 1941-1942: 240 x 9 Sut de coiffure, sans paye long. 144-145 au 10-10 1945: 135		2.484	2.192				500		
	1 ^{er} Ech											
EVEN X	C.E	ci	Différence entre l'ancien et le nouveau traitement à l'échelon du 1 ^{er} au 10 ^{es} 24/25 1941-1942: 240 x 9 Sut de coiffure sans paye au 30-01-43. 100 x 6 = Sut de coiffure sans paye au 30-10-45: 100 x 8		2.475	2.358						
	2 ^e Ech											
LANGE X	C.C	C.F. -2 ans	Nouveau traitement à l'échelon du 1 ^{er} au 10 ^{es} 24/25		3750							
	3 ^e Ech											
PAUL X	C.C	ci			3750						500	
	3 ^e Ech											
MERY X	C.C	ci			3333							
	1 ^{er} Ech											
CLAYEIE X	C.G	ci			3000							
	3 ^e Ech											
BEAUMONT X	C.G	C.F. Régler 17-3-43										
	2 ^e Ech											
BONNAMOUR X	C.G	ci										
	2 ^e Ech											
BESSON-BUIARD X	C.G	ci										
	2 ^e Ech											
DUPUY X	C.G	ci										
	2 ^e Ech											
A reporter											31.841	1000

NOTA. - Voir au verso l'explication des renvois

GROUPEMENTS
JEUNESSE ET MONTAGNE

Groupement Haute Savoie
Centre Supermaret Fertant

Le Chef de Centre soussigné certifie que
a été payé de la solde mensuelle à
maré le 28.1.43
des indemnités (3) à percevoir les frais de
indemnité de
qu'il a été aligné en (4)
et qu'il reste passible des retenues ci-après de
Residence et traitement

- (1) Nom, prénoms, grade.
(2) L'intéressé doit être aligné en vivres jusqu'à la même date.
(3) Désignation des indemnités et leur taux.
(4) Eventuellement tabac.

Groupement **VIGNEMALE**

Centre _____

Le Chef de Centre soussigné, certifie que M. Agent PERRIN Paul célibataire
15 échelon - 1416
a été payé de la solde mensuelle

des indemnités (3) } jusqu'au 20.9.43 inclusivement (2)
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement

qu'il a été aligné en (4) _____
et qu'il reste passible des retenues ci-après détaillées : aucune à ma connaissance

Le Chef Chambéry le 22 Octobre 1943



- (1) Nom, prénoms, grade.
(2) L'intéressé doit être aligné en vivres jusqu'à la même date.
(3) Désignation des indemnités et leur taux.
(4) Eventuellement tabac.
B - 1106

Modèle 8

Centre Ecole
GROUPEMENTS
JEUNESSE ET MONTAGNE

Groupement **VIGNEMALE**

Centre _____

Le Chef de Centre soussigné, certifie que M. Agent FOURNEL Pierre célibataire
15 échelon - 1416
a été payé de la solde mensuelle

des indemnités (3) } jusqu'au 30.9.42 inclusivement (2)
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement

qu'il a été aligné en (4) _____
et qu'il reste passible des retenues ci-après détaillées : aucune à ma connaissance

Le Chef Chambéry le 22 Octobre 1943



- (1) Nom, prénoms, grade.
(2) L'intéressé doit être aligné en vivres jusqu'à la même date.
(3) Désignation des indemnités et leur taux.
(4) Eventuellement tabac.
B - 1106

<u>Paul</u>	<u>3e</u>	<u>C.</u>
<u>MERY</u>	<u>x</u>	<u>C.C.</u>
<u>CLAFERIE</u>	<u>x</u>	<u>C.G.</u>
<u>Jean</u>	<u>3e Ech</u>	
<u>BEAUMONT</u>	<u>x</u>	<u>C.G.</u>
<u>Robert</u>	<u>2e Ech</u>	
<u>BONNAMOUR</u>	<u>x</u>	<u>C.G.</u>
<u>huc</u>	<u>2 Ech</u>	
<u>BESSON-BUARD</u>	<u>x</u>	<u>C.G.</u>
<u>huc</u>	<u>2 Ech</u>	
<u>DUPUY</u>	<u>x</u>	<u>C.G.</u>
<u>Robert</u>	<u>2 Ech</u>	

NOTA. - Voir au verso l'explication des renvois

Certificat de cessation de paiement

GROUPEMENTS
JEUNESSE ET MONTAGNE

Groupement Vignemale
Centre Annoux

Le Chef de Centre soussigné, certifie que M. TOMAS André Agent 2° Ech. Célibataire
a été payé de la solde mensuelle à 1456

des indemnités (3) } jusqu'au 30/9 inclusivement (2)
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au 30/9 inclusivement

qu'il a été aligné en (4) à Paris alimenté
et qu'il reste passible des retenues ci-après détaillées : aucune à ma connaissance



- (1) Nom, prénoms, grade.
(2) L'intéressé doit être aligné en vivres jusqu'à la même date.
(3) Désignation des indemnités et leur taux.
(4) Eventuellement tabac.
B - 1106

CHAPITRE
INDEMNITES (2)

NOMS ET PRÉNOM.	EMPLOI CLASSE ET ÉCHELON.	SITUATION DE FAMILLE. Nombre d'enfants. Date de naissance de chacun d'eux. (1)	MUTATIONS ET MOUVEMENTS.	NOM- BRE de JOURS.	CHAPITRE TRAITEMENT (2)					INDEMNITES (2)				
					Article		Article	Article	Article	Article	Article	Article		
					Personnels du statut.	Personnels hors statut.	Personnels auxiliaires.	Indemnité spéciale temporaire.	Majoration en Afrique du Nord.	Suppl. de C.N.G. et classé Famille	Pour frais de service.	De 1 ^{er} mise d'habillem- ent.		
GUILLARD Robert	C.G 2 ^e Ech.	cid			31.841	2.855								
LAURENT Henri	C.G 2 ^e Ech.	cid			2.935									
SASATIE X Georges	C.G 2 ^e Ech	cid			2.955									
RICHARD X Albert	C.F 1 ^{er} Ech	cid			2.667									
VOLOT Jay	C.G 1 ^{er} Ech	cid	Vient des Centre. Un commandement régimentaire C.F.A. 5 ^e B. Affecté aux 30-10-45 Promot. P. 4. et du 10-10-45 Régiment de 27-10-45 au 30-10-45 2.667 - 219 2 =		2.667 ✓ 2.667 ✓ 257 ✓									
CUENOT Michel	C.E 2 ^e Ech	cid										500		
GOURDE Pierre	C.E 2 ^e Ech	C.F. + 2 ans			2.358									
Payze Louis	C.E 1 ^{er} Ech.	cd.			1.992								500	
Bournier André	I. A 7 ^e	C.F quatre 20-5-29 Orléans 24-1-31 Grenoble 22-6-39			3.667									
BOZON Marc	I. A 6 ^e	C.F Gibber 21-5-29 Zammig 12-1-31 Beccard 15-3-39 Nielle 28-4-39 Janielle 27-11-45			3.417								500	
					60.212								2.500	

A reporter

NOTA. — Voir au recto l'explication des renvois.

NOMS ET PRÉNOMS	EMPLOI CLASSE ET ÉCHELON	SITUATION DE FAMILLE Nombre d'enfants. Date de naissance de chacun d'eux. (1).	MUTATIONS ET MOUVEMENTS	NOM- BRE de JOURS	CHAPITRE					CHAPITRE		
					TRAITEMENT (2).					INDÉMNITÉS (2).		
					Article Personnels du statut.	Article Personnels hors statut.	Article Personnels auxiliaires.	Article Indemnité spéciale temporaire.	Article Majoration en Afrique du Nord.	Article De chantiers.	Article Pour trans- de service.	Article De 1 ^{re} mise d'habillem- ent.
SIMOND Fluxio	I. 9 0 ^e	C.F. Marie 1-9-50 Léonelle 30-10-51 Jean 10-5-52			60 312 3 417						2500 500	
CRETTON Saurant	I. 9 4 ^e	Cd. Relasse du 1 ^{er} au 1 ^{er} échelon du 1-1-53 au 30-9-53 2.952 - 2.700 = 252 x 9 Int de résidence dans non logé du 1-1-53 au 30-10-53 1.422 x 7 = 994			2.069 2.952							500
CHARLET Hélène	I. 9 4 ^e Ech.	C.F. Renée 12-9-52 Gisèle 17-4-57			2.952							500
Charlier Julie	I. 9 4 ^e	Cd.			2.952							
BUCROZ Robert	I. 9 4 ^e Ech.	C.F. + 2 ans			2.574 2.952							500
HUGON Clément	I. 9 4 ^e Ech.	C.F. Gérge 15-3-35			4.009 2.952							500
Mahygrasse Jean	I. 9 4 ^e Ech.	C.F. Jeanne 10-9-53			4.009 2.952 1.056							500
Hienowid Jean	I. 9 4 ^e Ech.	Cd. Période du 1-1-53 au 30-6-53 2.952 - 2.550 = 402 x 8 Période du 1-7-53 au 30-9-53 2.952 - 2.700 = 252 x 8 Int de résidence Gap du 1-1-53 au 30-6-53 102 x 5 Int de résidence Montrol (logé) du 1-6-53 au 30-10-53 : 182 x 5			3.710 1.056 2.952							
Molliez Fanny	I. 9 4 ^e Ech.	C.F. J. René 1-9-55 Claude 10-4-58 Corine 1-12-50 Guy 19-8-51			4.009 2.952							500
Crellon Suzanne	I. 9 5 ^e	C.F. Edith 18-3-35 Charlote 14-3-59 François 12-3-50 Anne Marie 1-1-51 Gérard 15-1-53			2.667							500
A reporter					106 808							5500

NOTA. - Voir au recto l'explication des renvois.

NOMS ET PRÉNOMS.	EMPLOI CLASSE ET ÉCHELON.	SITUATION DE FAMILLE Nombre d'enfants. Date de naissance de chacun d'eux. (1).	MUTATIONS ET MOUVEMENTS.	NOM- BRE de JOURS.	CHAPITRE TRAITEMENT (2).				CHAPITRE INDÉMNITÉS (2).			
					Article	Article	Article	Article	Article	Article	Article	
					Personnels du statut.	Personnels hors statut.	Personnels auxiliaires.	Indemnité spéciale temporaire.	Majoration en Afrique du Nord.	De chantiers.	Pour frais de service.	De 1 ^{re} mise d'habillement.
Fauze Roland	1 ^{er} 9 ^{ème} 3 ^e				106.808	2.657				5.500		
RIVANEL Edouard	1 ^{er} 9 ^{ème} 3 ^e				2.657							
Rebuffat Gaston	I. 1 ^{er} 1 ^e				2							
GAYOT Alfred	M. S 6 ^e	C.F Yolande 2-5-36 Geneviève 9-10-34 Yves 11-11-43	Reclame 2 ^e trimestre 2 ^e au mois septembre 5 ^e du 1-1-43 du 30-9-43 2.750-2.350 4.100 g sup de cantine 100 long 9 ^e de 1-7-43 1.350-14 supplément familial de circulation 9 ^e de 1-1-43 (121 x 10)		3.753	2.750				500		500

NOMS ET PRENOMS	EMPLOI CLASSE et SURNOM	SITUATION DE FAMILLE Nombre d'enfants. Date de naissance de chacun d'eux. (1)	MUTATIONS ET MOUVEMENTS	NOM- BRE de JOURS	CHAPITRE Mouvement (2)					CHAPITRE Mouvement (3)		
					Article	Article	Article	Article	Article	Article	Article	Article
					Personnels de statut	Personnels hors statut	Personnels auxiliaires	Indemnité spéciale temporaire	Mutation en Afrique du Nord	De quartier	Pour motif de service	De 1 ^{er} ordre d'habillement
Lesort Claude Léon	M. A 3 ^e	Cl	Élévation de 2 ^e à 3 ^e du 15/10/51 au 15/10/52 Suite de mutation en Algérie Le 15/10/52 à 15/10/53 Changement de 1 ^{er} ordre d'habillement du 15/10/53 au 15/10/54		131.562	6.64	1.55				6.600	
FALLOT André	M. A 2 ^e	Cl			1.730							
Clauhin Jean	Agenc 3 ^e	Cl			1.792							
Bernaud Jean	Agenc 1 ^e	Cl			1.003							
					1.003							

NOMS ET PRÉNOMS.	EMPLOI. CLASSE ET ÉCHELON.	SITUATION DE FAMILLE. Nombre d'enfants. Date de naissance de chacun d'eux. (1).	MUTATIONS ET MOUVEMENTS.	NOM- BRE de JOURS.	CHAPITRE TRAITEMENT (2).					CHAPITRE INDÉMNITÉS (2).			
					Article	Article	Article	Article	Article	Article	Article	Article	Article
					Personnels du statut.	Personnels hors statut.	Personnels auxiliaires.	Indemnité spéciale temporaire.	Majoration en Afrique du Nord.	De chantiers.	Pour frais de service.	De 1 ^{re} mise d'habillement	
Perrin Paul	qqus 1 ^e	Cel.	Relève au 1 ^{er} 1/13 au 20 9. 43 au 1 ^{er} 1/14 1. 667 - 1. 115 = 85 2 9 Jus de résidence non long Soudé des 1/13 au 1/14 1. 25 2 4 Mouvement non long 1. 107 1. 249	154 685 2. 959 1. 667						6 500			
Fourenel Léon	qqus 1 ^e	Cel.	Rappel Jus de résidence octobre (non long)	1. 542									
Courim Pierre	qqus 1 ^{er} éch.	Cel.		1. 542									
Peyrier Joseph	qqus 1 ^e	Cel.		1. 542									
							1. 967						

GROUPEMENTS
JEUNESSE ET MONTAGNE

Groupeement Dauvigne
Centre Hubert de Chazelles

Duplicata
CERTIFICAT DE CESSATION DE PAIEMENT

Le Chef du Centre soussigné, certifie que M. Marcel Alpin Rebuffat Gaston
a été payé de la solde mensuelle, hebdomadaire et échelée jusqu'au 31-10-43 inclusivement (2)
des indemnités (3) Rappel de Solde aff. du 1-1-43 au 1-1-43 inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
jusqu'au _____ inclusivement
qu'il a été aligné en (4) _____
et qu'il reste passible des retenues ci-après détaillées : R.S.



à Villersbanque le 10-12-1943
Le Chef Blanc Chef du Comptable du c/s
Stollat

(1) Nom, prénoms, grade.
(2) L'intéressé doit être aligné en vivier jusqu'à la même date.
(3) Désignation des indemnités et leur éventuellement tabac.

jean	U 606	10-7-1930	différence de traitement du 1-1-43 au 30-9-43 2.350 + 1035 = 3.385 Sub. de résidence (Montlogé) du 1-1-43 au 15-11-43 - Grenoble 2.840 du 16-11-43 au 30-9-43 - Grenoble du 6 au 30-9-43 - Grenoble du 1-10-43 au 30-9-43 - Montlogé 537	2.350	2.475	2.350
Shwiller Paul X	C.E 2*	Marcel 18-11-42 Brenand 6-9-1903				500

PRE		CHAPITRE		
ARTICLE (2)		INDEMNITÉS (2)		
Article	Article	Article	Article	Article
Personnels militaires	Indemnité spéciale temporaire	Majoration en Afrique du Nord	Majoration de solde	De 1 ^{er} ordre d'habillement
			7.000	
			500	
			500	
			500	

NOMS ET PRÉNOMS.	EMPLOI, CLASSE ET ÉCHELON.	SITUATION DE FAMILLE. Nombre d'enfants. Date de naissance de chacun d'eux. (1).	MUTATIONS ET MOUVEMENTS.	NOMBRE de JOURS.	TRAITEMENT (2).					INDÉMNITÉS	
					Article	Article	Article	Article	Article	Article	Article
					Personnels du statut.	Personnels hors statut.	Personnels auxiliaires.	Indemnité spéciale temporaire.	Majoration en Afrique du Nord.	De chantiers.	Pour frais de service.
LIA ARAGNOUET Marcel	M.S. 2 ^e éch	Marié - sans sans enfant	R.O.C le 11 novembre par note n° 548/RM/A/L du 29.10.43. du C.T. du groupement avec un mois de préavis	40	553 2556	2556				667	
GUHOZ Jean Marie	Chef d'Équipe 1 ^{er}	cel.	Homme B.E. payé du 1/1/43 par décision n° 10 du C. Commisariat Général des C.T. n° 172/133/914 du 15.10.43	60	484						
Pelt Laurent Jean	Chef de Groupe 2	Marié	R.O.C le 25.11.42 par note n° 624/RM/A/L du 12.11.43.	24	2.255	900				100	
Maliquan Jean	1A licile	CF Janv 14/1/39.		30	2952					500	
Bellon Guyard Maurice	Chef de Groupe 2	cel		30	2933						
Kofcoffoz Raoul	Chef de Groupe 2	cel.	Muti au lycée H. Drouot a/c du 1.12.43 par O.M. n° 145 du 13.11.43	30	2933						
Beaumont Robert	Chef de Groupe 2 ^e éch	CF Robert 11.3.43		30	2.833.					500.	
Thierry Jean	Chef de Groupe 2 ^e éch	cel.	Affectation CE par O.A. n° 178 du 26.10.43 a/c du 1 ^{er} novembre 1943	30	2192						
Payot Paul	Chef de Centre 3 ^e Ech	cel		30	3750						
EMERY Lucien	Chef de Centre 1 ^{er} Ech.	cel		30	3.333						
A reporter				334	29.932					2067	

NOTA. - Voir au reste l'explication des renvois.

NOMS ET PRÉNOMS.	EMPLOI, CLASSE ET ÉCHELON.	SITUATION DE FAMILLE. Nombre d'enfants. Date de naissance de chacun d'eux. (1).	MUTATIONS ET MOUVEMENTS.	NOM- BRE de JOURS.	CHAPITRE					CHAPITRE		
					TRAITEMENT (2).					INDÉMNITÉS (2).		
					Article Personnels du statut.	Article Personnels hors statut.	Article Personnels auxiliaires.	Article Indemnité spéciale temporaire.	Article Majoration en Afrique du Nord.	Article C. F. De chantiers.	Article Pour frais de service.	Article De 1 ^{re} mise d'habillem- ent.
CLAVERIE x Jean	chef de groupe 8 ^e Ech.	cel		334 30	29.932 3.000					2067		
BONNAMOUR x Henri	chef de groupe 2 ^e Ech.	cel		30	2.833							
GUILLARD x Robert	chef de groupe 2 ^e Ech.	cel		30	2833							
LAURENT x Henri	chef de groupe 2 ^e Ech.	cel		30	2833							
SABATIE Georges	chef de groupe 2 ^e Ech.	cel		30	2833							
RICHARD Albert	chef de groupe 1 ^{er} Ech.	cel		30	2667							
CUENOT x Michel	chef d'équipe 2 ^e Ech.	cel		30	2358							
GOURDE x Pierre	chef d'équipe 2 ^e Ech.	C. F. +2ans		30	2.358					500		
LHUILIER Paul x	chef d'équipe 2 ^e Ech.	C. F. Bernard 6/9/43		30	2.358					500		
GUYOT x Jean	chef d'équipe 1 ^{er} Ech.	cel		30	2.192							
				634	56.197					3067		

A reporter

NOTA. — Voir au verso l'explication des renvois.